

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

LE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

NOUVELLISTE LYONNAIS,

Bureau petite rue Longue, 1.

Feuille du département du Rhône.

Les Lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

EXTRAIT DES JOURNAUX.

SOMMAIRE.

Nouvelles étrangères. Italie. Rome. Le nouveau ministère. — Allemagne. Suite des troubles à Francfort. — Autriche. Ordre de l'empereur. — Nouvelles de Paris. Mort d'un grand personnage. Mise en liberté de plusieurs détenus. Les trois représentants de la Martinique. Les bruits sur Louis Bonaparte. Une pétition pour la mise en liberté de Raspail. La santé du général Cavaignac. — Assemblée nationale. Discussion sur le vote de confiance. Retrait du projet sur le divorce. Décret sur l'organisation de l'enseignement agricole. — Conseil d'arrondissement de Lyon. — Nouvelles locales. Arrivée du ministre des travaux publics. Le banquet patriotique.

Affaires d'Italie.

Rome 16 septembre. — Voici la composition officielle du nouveau cabinet.

Ministre des affaires étrangères, président du conseil, S. E. le cardinal Soglia.

Ministre de l'intérieur, et par intérim des finances, M. le comte Rossi.

Ministre de l'instruction publique, le cardinal Verza-nelli.

Ministre de la justice, l'avocat Felice Cicognani.

Ministre du commerce, Antonio Montanari.

Des travaux publics, et par interim de la guerre, Don Mario Massimo.

Righeti, aux finances.

Guarini, ministre sans portefeuille.

— Le blocus de Venise a été remis en activité par l'Autriche.

Plusieurs journaux italiens annoncent comme un on dit, que les amiraux Parker et Baudin se sont opposés au départ des forces napolitaines de Messine.

Cette nouvelle nous paraît mériter confirmation.

ALLEMAGNE. — Francfort. — Le ministre de l'empire pour le département de la justice a présenté à l'Assemblée un projet de loi pour la protection de la représentation nationale. Toute agression de cette nature est assimilée au crime de haute trahison. Toute assemblée en plein air est interdite à cinq lieues à la ronde autour du siège de l'assemblée pendant la durée de ses sessions.

L'Assemblée nationale doit adresser une proclamation au peuple allemand.

On vient de nommer un conseil de guerre permanent pour juger les faits de l'insurrection.

Les habitants du Hanau se sont emparés de l'arsenal de cette ville: ils ont pris toutes les armes. Ils ont en outre enlevé les rails du chemin de fer.

AUTRICHE. — L'empereur a donné l'ordre au ban Jellachich de s'arrêter. Ce dernier doit venir à Vienne pour s'entendre avec le ministère hongrois et terminer à l'amiable le différend.

Bulletin parisien.

M. Chambolle, rédacteur en chef du *Siècle* et ancien député, un des candidats malheureux du journalisme aux élections de juin dernier, vient d'être élu dans la Mayenne.

— M. le général Bedeau, complètement guéri, doit venir très prochainement occuper son banc à l'Assemblée nationale.

— MM. Grandménil, Cahaigne et Rixin, arrêtés à la suite des affaires de juin, ont été mis hier en liberté.

— La reine-mère de Naples vient de mourir à la résidence royale de Portici.

— M. le général Rostolan, commandant militaire de la Martinique, est mort en rentrant en France.

— Aujourd'hui comme hier, quelques groupes, peu nombreux d'ailleurs, et composés exclusivement de curieux de la classe bourgeoise, se tenaient aux abords de la Chambre des représentants.

A deux ou trois reprises, on a cherché à mystifier les curieux en faisant courir le bruit que M. Louis Bonaparte venait de monter à la tribune.

— D'après les derniers bruits de la coulisse, c'est lundi que M. Louis Napoléon ferait son entrée à la Chambre, mais, ajoute-t-on, par la petite porte.

— Une longue file de curieux stationnait aujourd'hui aux abords de l'Assemblée nationale pour assister, sans doute, à l'entrée de Louis Napoléon, que l'on supposait arrivé; mais les amateurs d'émotions ont été trompés dans leur attente: ils en ont été pour 3 heures de patience dépensées en pure perte. Louis Napoléon n'arrive que demain au soir à Paris. Il descend chez sa cousine la princesse Demidoff. On s'occupe en ce moment à préparer les appartements du nouveau représentant.

— On a reçu des nouvelles de la Martinique jusqu'à la date du 16 août.

Les trois représentants, élus à la presque unanimité, dans les communes de Saint-Pierre, Fort-de-France, Carbet, Trinité, Macouba, Marin, Grand-Anse, Case-Pilote, Rivière-Salée, Sainte-Marie, Gros-Morne et Vauclin, sont MM. Bissette, Pory-Papy et Schœlcher.

Il y a deux suppléants nommés dans les mêmes communes: ce sont MM. France et Mazulime.

MM. Bissette, Papy et Mazulime appartiennent à la classe de couleur.

M. Pory-Papy a été nommé maire de Saint-Pierre à la suite des événements de Février. Il prendra rang parmi les socialistes.

Les blancs se sont en général abstenus de voter. Il est à peu près certain qu'une protestation contre les opérations électorales sera adressée à l'Assemblée nationale.

Quant aux élections de la Guadeloupe, elles ont été ajournées au 29 août.

— On assure que la police s'est préoccupée des associations d'ouvriers qui se forment dans un but ou sous un prétexte philanthropique. Les commissaires de quartier ont reçu l'ordre de transmettre les renseignements qu'ils se procureront à ce sujet.

— S'il faut en croire des personnes bien informées, M. Louis Bonaparte aurait l'intention d'arriver *incognito* à l'Assemblée nationale. Il monterait à la tribune, ferait un discours et disparaîtrait ensuite jusqu'à la présidence. Les ennemis de M. Louis Bonaparte disent qu'ils ne lui demandent qu'un discours.

— On avait répandu le bruit depuis quelques jours que le prince Louis-Napoléon était à Paris, rue Castellane, où il gardait l'incognito.

Nous avons vu aujourd'hui une personne qui arrivait d'Angleterre, et qui l'avait vu hier matin à Londres avant son départ.

Le prince Louis paraissait disposé à attendre, pour venir en France, qu'une de ses élections fût validée par l'Assemblée nationale, et il annonçait qu'à son entrée à la chambre, il se hâterait de prendre la parole pour faire acte solennel d'adhésion à la République.

— Un banquet a eu lieu hier au soir au Châlet, pour l'anniversaire de la fondation de la République. Près de cent représentants assistaient à cette réunion, composée de plus de cinq cents citoyens et présidée par M. Audry de Puyraveau.

On lit dans le *Siècle* que Ledru-Rollin a prononcé au dessert un discours dont la véhémence a étonné, dit-on, même les représentants les plus exaltés.

— On signe depuis deux jours, dans les clubs et ailleurs, une pétition à l'Assemblée nationale, à l'effet d'obtenir que le citoyen Raspail soit individuellement rendu à la liberté en vertu de son élection comme représentant du peuple, et admis dès ce moment à siéger dans l'Assemblée.

— La santé du général Cavaignac est visiblement affaiblie depuis quelque temps. Il semble difficile de croire qu'elle résiste bien longtemps encore aux fatigues attachées aux pénibles fonctions de chef du gouvernement.

— On assure qu'une conférence va s'ouvrir à Londres pour régler définitivement l'affaire danoise, avec le concours d'un plénipotentiaire de l'empire.

— Le *National* affirme aujourd'hui qu'il n'est pas question le moins du monde de réduire de 70,000 à 35,000 hommes l'effectif de l'armée des Alpes.

— La garnison de Vincennes vient d'être considérablement renforcée, en conséquence, à ce que l'on soupçonne, de la découverte d'un complot pour délivrer les prisonniers.

On lit dans le *Moniteur*:

« Les journaux réactionnaires de Toulouse annoncent que le préfet de la Haute-Garonne doit être révoqué. Nous sommes autorisés à déclarer que cette nouvelle est sans fondement aucun, et que M. Casavan n'a jamais cessé de mériter la confiance du gouvernement. »

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 22 septembre.

M. E. Ducler. Je ne prends pas la parole pour intervenir dans la discussion soulevée par les interpellations de M. Souteyra; je veux seulement répondre à une assertion inexacte du précédent orateur.

L'honorable préopinant a dit que la commission exécutive était solidaire des événements du 15 mai pour n'avoir pas présenté au pays un corps de doctrines. Lors des événements du 15 mai, la commission exécutive et le gouvernement qu'elle a institué n'étaient en fonction que depuis quatre jours.

L'orateur ajoute qu'après ces événements, aucune bouche officielle n'avait, du haut de cette tribune, adressé des remerciements à la garde nationale. Cela prouve que quand le gouvernement est rentré dans cette enceinte, l'honorable membre n'y était pas. (A gauche: Très-bien!)

Cela prouve qu'il est rentré tard; sans cela, il saurait que la première parole du gouvernement dans cette enceinte a été pour demander qu'il fût voté des remerciements à la garde nationale, à la garde mobile et à l'armée.

L'honorable membre lit, dans un volume de la collection du *Moniteur*, les paroles prononcées à cette occasion par M. de Lamartine.

La parole est à M. le président du conseil.

M. le général Cavaignac. Je ne crois pas pour la dignité de l'Assemblée nationale et pour la dignité du gouvernement, devoir répondre aux accusations de tendance soulevées par l'honorable représentant qui descend de la tribune. J'ai foi dans la confiance qui a soutenu le gouvernement pendant trois mois. C'est à l'Assemblée nationale à être juge de la situation.

Je reconnais, du reste, que la situation a sa gravité, et, lors même que des interpellations n'auraient pas été adressées au gouvernement, il aurait cherché une occasion de se retremper dans votre sein. (Très-bien! très-bien!)

M. le président. M. Laboussière propose un ordre du jour motivé ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale, répondant à la communication de M. le président du conseil, déclare que le gouvernement continue de posséder sa pleine confiance, et passe à l'ordre du jour. »

Voix nombreuses. Aux voix! aux voix!

M. le président. La parole est à M. de Kerdrel. (Violents murmures. — Non! non! Parlez! parlez!)

M. de Kerdrel. Le pouvoir n'est pas solitaire; il vit au milieu de vous. (Aux voix! aux voix!) Messieurs, je viens poser ici une question de forme, une question de convenance; cette question me semble importante, tellement importante que j'aurais voulu la voir porter à la tribune par un autre que moi.

Quand, dans les circonstances où nous sommes, on vient poser une question de cabinet, on commet un anachronisme, on confond le temps où nous sommes avec l'époque d'où nous venons de sortir. (Très-bien! très-bien!)

Sous la monarchie, quand un ministre venait demander à la chambre, si elle était contente de lui, cela se comprenait; selon que la chambre était ou n'était pas satisfaite du cabinet, le roi le conservait ou le rejetait.

Aujourd'hui, la situation n'est plus la même, aujourd'hui, le roi, si vous me permettez de le dire, c'est l'Assemblée nationale.

Voix à gauche: C'est le peuple.

M. de Kerdrel. J'entends dire que le roi, c'est le peuple, oui, je suis de cet avis, mais l'Assemblée est le peuple aussi. (Très-bien! très-bien!)

Aujourd'hui, messieurs, l'Assemblée fait et défait ses ministères, et il faut avouer qu'elle n'en abuse pas; elle voit chaque jour agir le pouvoir; elle le suit, pour ainsi dire, pas à pas. Voilà pourquoi je ne comprends pas les questions de cabinet. Du moment qu'un ministre siège dans cette enceinte, c'est qu'il a sa confiance. (Mouvements divers.)

Il resterait seulement à savoir si le pouvoir a sa confiance absolue ou relative. (Ah ! ah !) Messieurs, nous tenons compte des circonstances. Le pouvoir fait bien un jour, le lendemain il fait moins bien; nous ouvrons en quelque sorte un compte au pouvoir. Tantôt nous plaçons le bien, de l'autre je ne le mets pas; mais le moins bien, puis nous établissons la différence. Eh bien ! la preuve que la différence est à son avantage, c'est qu'il siège au milieu de nous. (Rumeurs diverses.)

Je demande, messieurs, l'ordre du jour pur et simple. (Aux voix ! aux voix !)

M. Laboissière. Je ne viens pas prolonger le débat. (La clôture ! la clôture ! — Non ! non ! parlez !) On nous a dit que sous l'ancien gouvernement le ministère venait poser des questions de cabinet, afin que le roi fût édifié sur la confiance qu'il devait lui-même accorder à son ministère.

La situation est changée, c'est vrai ; mais, aujourd'hui, il existe d'autres nécessités, il faut calmer les inquiétudes et les hésitations du pays, qui, comme on le disait tout à l'heure, est le souverain, il faut que quelque chose de positif arrive à ce souverain. (Oui ! oui !) Tout à l'heure, l'honorable général Cavaignac a posé la question avec netteté, avec sincérité ; c'est à l'Assemblée nationale à lui répondre avec la même franchise. (Oui ! oui !)

Si le pouvoir n'a pas votre confiance, changez-le, prenez un autre cabinet ; si, au contraire, il la possède tout entière, renforcez-le et donnez-lui en quelque sorte, par votre adhésion, une nouvelle autorité. Je maintiens l'ordre du jour motivé. (Très-bien ! très-bien !)

M. Vezin. Citoyens représentants (Aux voix ! aux voix ! — La clôture ! — Parlez ! parlez !), je viens expliquer la véritable situation de l'Assemblée et du gouvernement. (Aux voix ! aux voix ! — Violents murmures.) D'abord je dirai que nous devons écarter la question de cabinet ; et, pour prouver ma pensée à cet égard, je n'aurai qu'à citer les paroles de M. le général Cavaignac dans la séance du 2 septembre.

L'honorable orateur rappelle les paroles prononcées par M. le général Cavaignac, lorsqu'il disait, à propos de la discussion sur l'état de siège, que, comprenant ses devoirs, le gouvernement ne désertait pas le pouvoir quand même l'Assemblée ne partagerait pas son opinion sur cette question. Puis il continue : On vient nous demander un vote de confiance, pourquoi ? Est-ce que, dans le cas où l'Assemblée se trouverait en dissidence avec le gouvernement, elle devrait abdiquer sa propre opinion ? (Aux voix ! aux voix !)

Le tumulte devient si confus, qu'il nous est impossible de saisir les quelques paroles que prononce encore l'orateur. M. le président met aux voix l'ordre du jour motivé, qui est adopté à la presque unanimité.

Parmi les quelques membres qui se lèvent à la contre-épreuve, nous remarquons MM. de Lamennais, David (d'Angers) et Napoléon Bonaparte.

La séance reste suspendue pendant quelques instants. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret relatif à l'organisation de l'enseignement agricole.

La séance est levée à six heures.

Séance du 23 septembre 1848.

Présidence de M. CORBON, vice-président.

A midi et demi la séance est ouverte.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de la justice, qui l'informe que le gouvernement retire le projet de décret sur le divorce (mouvement divers et prolongés).

M. le président donne ensuite lecture de divers projets de lois d'intérêt local ; mais quand il s'agit de procéder au vote, l'Assemblée ne se trouve pas en nombre.

Voix nombreuses. Le scrutin de division.

M. le président. La séance est annoncée pour midi et demi. L'heure est plus qu'écoulée. Puisque le scrutin de division est demandé, il va y être procédé. Les noms des absents seront inscrits au *Moniteur*. Le scrutin de division est commencé. Tous les membres qui sont dans les salles attenantes, s'empressent d'entrer en séance et de voter. Les efforts des membres en retard pour faire admettre leurs bulletins de vote, donnent lieu à de grands éclats de rire.

L'Assemblée se trouve bientôt en nombre. Le scrutin de division est suspendu.

Les projets de loi d'intérêts locaux sont adoptés par assis et levé.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret sur l'organisation de l'enseignement agricole.

M. Aubergie lit un discours par lequel il approuve les dispositions du décret.

M. Amable Dubois s'élève contre le projet. On veut développer l'agriculture, la rendre plus prospère. Ce qui est en ce moment la pierre d'achoppement de l'agriculture, c'est le poids des impôts. Déjà l'agriculture avait bien de la peine à joindre les deux bouts. Le nouvel impôt des 45 centimes a encore augmenté sa gêne. Que propose-t-on ? l'organisation d'écoles dispensaires qui seront d'une utilité contestable. Ce qui manque à toutes les écoles de ce genre, c'est la pratique. Elles n'ont jamais eu ces systèmes d'écoles dont on veut doter la France. Les éléments de ces écoles manquent. Les possédât-on, ils ne seraient aucunement utiles, agglomérés comme on le propose.

On parle beaucoup de la routine et de l'ignorance des gens de la campagne. Eh bien ! écoutez-les causer entre eux d'agriculture pratique, vous admirerez leur bon sens, leur connaissance des faits, leurs remarques judicieuses. Soyez en convaincus, croyez-en un agriculteur, cette expérience est à cent pieds au-dessus des théories et des doctrines systématiques en agriculture. (Très-bien !)

Le véritable enseignement professionnel en agriculture ne peut réussir que dans les comices. C'est là qu'il faut le placer. L'ancien gouvernement l'avait posé là ; et déjà ces commencements avaient eu de bons résultats. Continuez ce qui a été fait ; créez des comices, encouragez-les par des primes. L'idée est bonne, elle peut profiter au pays. Une des grandes causes qui arrêtent le progrès de l'agriculture c'est le défaut d'argent, c'est l'usure. Vous verrez, dès l'année prochaine, par l'abaissement de la production agricole, combien a été funeste l'accroissement de l'impôt. (Mouvement.)

L'orateur admet l'institut agricole supérieur. On peut faire là des expériences utiles. Mais il votera contre les fermes-écoles et contre les écoles régionales. Il demandera du moins leur limitation afin d'épargner à l'Etat un accroissement aussi considérable de dépenses.

M. Tillancourt appuie le projet.

Il reconnaît l'utile influence des comices agricoles. Mais la

pratique ne doit point exclure la théorie. Les nouvelles écoles rempliront cette lacune. L'orateur attend la plus heureuse application.

Pourquoi l'agriculture languit-elle ? parce qu'elle manque de bras ; parce qu'elle manque de capitaux. Le décret fera relâcher les bras et les intelligences vers les campagnes. Quand l'agriculture progressera, les capitaux se tourneront vers elle. Sans doute, on peut encore favoriser ce résultat par une réforme hypothécaire ; mais cette réforme sera une œuvre de longue haleine ; rien n'empêche, en attendant, de venir au secours de l'agriculture par les moyens proposés.

M. Luminais demande l'ajournement du projet. (La clôture !)

M. de Montreuil parle contre la clôture.

M. Flocon parle contre l'ajournement. Il pense que de tous les projets apportés jusqu'ici au nom du gouvernement, aucun n'est appelé à rendre plus de services ; aucun n'est empreint d'un esprit plus démocratique....

Une voix. Mais la monarchie a jeté les bases.

M. Flocon. S'il est un de nos collègues qui veuille ici parler en faveur de la monarchie, je lui céderai la tribune. (Murmures. — A l'ordre !)

Je dis, citoyens, qu'aucun projet n'est plus propre à faire aimer la République. C'est vraiment un décret politique.

L'orateur expose les progrès immenses de l'agriculture belge et anglaise sur l'agriculture française. On a prétendu que ces succès ont été obtenus sans écoles ; je ne sais ; mais ce n'est pas toujours sans principes.

M. Luncan. Une chose me frappe, c'est que ce sont particulièrement les hommes qui se sont jusqu'ici le plus signalés par leur amour pour l'agriculture qui demandent l'ajournement. D'où vient cela ?

Cela vient de ce que le projet ne répond pas à ce qu'ils demandaient. C'est de la pratique qu'il faut en agriculture et non des théories. Je vois dans ce projet un grand état-major de professeurs, de grandes dépenses, et fort peu de chose d'efficace en faveur de l'agriculture. J'appuie l'ajournement.

M. Tourret, ministre de l'agriculture. On a dit que les conseils généraux des départements auraient dû être consultés. Je ne suis pas de cette opinion. Si l'ancien gouvernement a toujours échoué dans ses efforts pour favoriser l'agriculture, c'est justement pour avoir suivi cette marche. Le projet a été longuement mûri, depuis longtemps préparé. On a dit : ce sont des places pour des professeurs qu'on crée.

En 1833, quand vous avez déclaré que chaque commune aurait une maison d'école, on prétendit aussi que c'étaient des places d'instituteurs qu'on créait. Que serait-il arrivé si l'on s'était arrêté devant cette argumentation ? (Très-bien !)

Oui sans doute, il vous en coûtera de l'argent, mais c'est une loi vraiment républicaine qu'on vous propose : ce n'est qu'un commencement (rumeurs). Nous voulons favoriser l'agriculture (rumeurs). Nous voulons favoriser l'agriculture, attendez-vous à ce que le ministère de ce département viendra vous demander des accroissements de crédits. Je ne vous demande pas de doter ce ministère aux dépens de celui des travaux publics... Mais quand je vous le demanderais aurais-je donc grand tort ? Je suis convaincu qu'on a donné trop d'extension aux travaux publics et trop peu à ceux de l'agriculture.

M. Luncan est convaincu qu'il n'y a plus de budget possible si l'on confond les dépenses communales avec les dépenses de l'Etat. Il regrette que le ministre soit tombé dans cet inconvénient.

M. Besnard examine le projet, il le trouve déraisonnable. Le projet confond des dépenses qui doivent être spéciales, les unes aux départements, les autres à l'Etat. Il appuie l'ajournement.

Pour favoriser l'agriculture, on nous annonce de nouvelles demandes de crédits. A qui demande-t-on ces crédits ? aux contribuables et aux cultivateurs eux-mêmes. Messieurs, je suis d'une province où l'on sait compter (on rit). La République y a été accueillie sans répulsion (bruit) ; mais si vous continuez à accroître les impôts au lieu de les diminuer, si vous continuez d'aggraver des charges déjà si considérables ; je le déclare, je crains que l'idée démocratique n'en ressente une cruelle atteinte (nouveau mouvement).

Vous voulez faire des amis à la République, dites vous. Eh bien ! commencez par diminuer les impôts (rumeurs). Ne les augmentez pas du moins. Vous commencez par où il fallait finir. Quand vos finances seront rétablies, alors vous pourrez vous livrer aux grandes entreprises. Vos innovations auront moins d'inconvénients. Si elles sont contestables et contestées, leur avortement causera moins de mal, au milieu de temps prospères.

M. Hovyn Tronchère, membre de la commission, défend le projet par les mêmes arguments que le ministre. Il y voit, dans l'avenir, l'organisation du crédit foncier.

La séance continue.

Séance du Conseil d'arrondissement de Lyon.

SEANCE D'OUVERTURE.

L'an 1848 et le 20 septembre, à l'heure de midi, le Conseil d'arrondissement s'est réuni.

Présents : MM. Blanc, Degeorges, Lentillon, Juif, Tissot, de Lyon. — Vincent, de la Guillotière. — Pierron, de l'Arbresle. — Hardouin, de Condrieu. — Jaricot, de St-Genis. — Berne, de Givors. — Jourdan, de Limonest. — Rivière, de Mornant. — Bied-Charretton, de Neuville. — Pascal, de St-Laurent-de-Chamousset. — Ville, de Saint-Symphorien. — Grataloup, de Vaugneray.

M. le Préfet, après avoir donné lecture du décret émanant du pouvoir exécutif, qui convoque les Conseils d'arrondissements pour le 20 septembre, déclare la session de 1848 ouverte, qui devra durer au plus cinq jours, et après une courte allocution, invite le Conseil à se constituer et se retire.

A l'instant M. Ville, président d'âge, prend place au fauteuil assisté de M. Lentillon, le plus jeune des membres.

Le président propose au Conseil de procéder immédiatement à la nomination du président et secrétaire.

Un premier scrutin est ouvert ; M. Jourdan, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé président.

On procède de suite à un second scrutin, et M. Bied-Charretton, ayant obtenu la majorité absolue est désigné comme secrétaire.

M. le Préfet, invité à rentrer en séance, expose dans son rapport les différentes affaires qui seront soumises au Conseil, et dépose les dossiers.

Le président invite le Conseil à se diviser en plusieurs commissions qui se chargeront de préparer le travail et de le con-

signer par des rapports particuliers qui seront ensuite discutés en séance.

Formation des commissions :

Rectification de la route nationale n. 88. — MM. Beaucourt, Rivière, Pierron, Lentillon, Vincent.

Division de la commune de Longe et Treyve. — MM. Hardouin, Berne, Jaricot.

Foires et marchés. — MM. Grataloup, Jaricot, Rivière, Ville.

Marché de Marcilly. — MM. Jourdan, Bied-Charretton, Pierron.

Chemin de grande communication n. 21, de Vaise à Saint-Cyr et Saint-Fortunat. — MM. Jourdan, Tissot, Bied-Charretton.

Dégrèvement de la contribution mobilière de la commune d'Eveux. — M. Pierron.

Chemin de grande communication de Lyon à Panissière par Bessenay. — MM. Pierron, Pascal, Grataloup, Rivière.

Service général des chemins vicinaux. — Tous les membres des cantons ruraux, MM. Degeorges, Tissot.

Les prestations en nature et la modification qu'il serait question d'y apporter, réclamant une mûre appréciation, le Conseil est d'avis, au lieu de former une commission, d'examiner cette affaire en assemblée générale.

Le président propose au Conseil de désigner trois de ses membres qui seront appelés à faire partie du comité supérieur d'instruction primaire de l'arrondissement. Le Conseil est d'avis de procéder à cette opération par un scrutin de liste et à la majorité relative.

MM. Jourdan, Juif, Lentillon ayant obtenu le plus de suffrages, sont appelés à faire partie dudit comité.

Sur la proposition du président, le Conseil arrête qu'il s'occupera d'abord des affaires qui lui seront soumises, puis donnera ensuite tous ses soins aux vœux à émettre sur l'ensemble des services publics de l'arrondissement.

Le Conseil, après avoir fixé l'ordre du jour de demain jeudi, comme il suit :

Réunion des commissions à 8 heures du matin ;
Séance générale à 2 heures.

Le président déclare la séance levée.

Nouvelles locales.

C'est dimanche qu'a eu lieu le banquet fraternel et patriotique annoncé depuis plusieurs jours. Malgré l'orage et une pluie torrentielle, personne n'a fait défaut, et la salle immense de la Rotonde n'a pu contenir tous les citoyens qui avaient voulu concourir à cette solennité, aussi force fut de refuser l'entrée à plus de quinze cents personnes qui n'auraient pu pénétrer dans la salle.

Des discours ont été prononcés et un grand nombre de toasts ont été portés par plusieurs citoyens démocrates. Les citoyens Flachet et Petitjean ont ensuite fait entendre divers airs patriotiques, dont les refrains étaient répétés par l'assemblée.

Commencé à dix heures et demie, le banquet s'est terminé à deux heures environ, et la foule s'est écoulee lentement et en bon ordre.

— Il circule des billets de banque de cent francs dont on vient de reconnaître la fausseté. Trois de ces billets ont été émis ou présentés aux garçons de la banque par des maisons de commerce qui ne savent d'où ils leur sont venus. Le public doit se tenir en garde contre cet émission coupable, dont la justice recherche les auteurs.

On annonce l'arrivée du ministre des travaux publics à Chalon. Le rachat du chemin de fer de Paris à Lyon est, dit-on, le but de son voyage. L'ingénieur en chef Parandier, qui doit accompagner le ministre, avisera au moyen de mettre en activité, avant la fin de novembre 1848, le chemin de fer de Dijon à Chalon.

Voici le texte de la protestation signée par plusieurs membres des Conseils de département, d'arrondissement et municipaux adressée à l'Assemblée nationale dans le but de faire annuler l'élection de M. Rivet.

Citoyens représentants,

Nous venons protester auprès de vous contre l'atteinte portée à la liberté des votes dans les élections qui viennent d'avoir lieu à Lyon pour la nomination d'un représentant du peuple.

Jusqu'à ce jour nous n'avons pu recueillir toutes les dépositions qui ont été annoncées pour prouver la violation faite à la liberté électorale ; il ne nous a pas été possible, dans le court délai qui nous est accordé, de constater sur les lieux et par une enquête régulière, toutes les infractions à la loi ; nous nous bornerons donc à vous faire connaître les faits signalés et à y joindre les déclarations des déposants, afin qu'une enquête officielle soit ordonnée par vous et vienne prouver à tous qu'on ne viole pas impunément le plus sacré de nos droits.

Si le suffrage universel est le seul moyen qui permette au peuple de faire connaître pacifiquement sa pensée, il faut que ce suffrage ne puisse jamais être entravé. Ce serait étouffer la voix du peuple, ce serait tromper le pouvoir chargé de constater les véritables intentions du pays que de permettre à la corruption, à la menace et à la fraude de comprimer ou de dénaturer la volonté des électeurs.

Mais il n'en sera point ainsi : nous avons confiance dans la justice de nos représentants, et nous sommes certains qu'ils considéreront toujours comme un droit sacré pour eux celui d'annuler une élection qui ne serait pas l'expression libre et vraie de la majorité.

Agréez, citoyens représentants, nos salutations fraternelles.

(Suivent les signatures.)

LYON. — IMPR. DE DUMOULIN ET ROMET.

Rue St-Jôme, 16.